

Transition vers l'économie de marché et politique technologique et d'innovation en Algérie

Résumé

Censée avoir entrepris d'importantes réformes dans l'objectif d'arrimer son économie avec son environnement socio-économique nouveau, l'Algérie n'arrive pas toujours à rompre avec son anachronisme. Mais que peut-elle faire dans un monde mondialisé ? Où, comme le souligne Serge Latouche, le tout marché ne cesse de conquérir jusqu'à « l'esprit », sinon d'œuvrer à la création d'un environnement, capable de libérer et stimuler un tant soit peu la créativité des compétences, pour mieux s'intégrer à la dynamique économique globale. Le hiatus entre des problèmes à résoudre et des instruments à envisager pour leurs solutions est si grand qu'une série d'actions convergentes ou « stratégies technologiques propres » s'imposent. Mais va-t-elle devoir s'accommoder aussi des systèmes de régulation de contrôle proposés ?

Notre propos se veut une alternative, surtout que notre économie est contrainte de changer, et l'on ne peut qu'être dans l'obligation de concevoir pour elle des solutions originales et innovatrices.

L. LEKMITI-MERABET

Département de Sociologie
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

لم تتمكن الجزائر بعد من القضاء على أخطاء مسارها الاقتصادي وإن كانت قد أقدمت على إصلاحات عديدة لضيقه، وإدماجه في محيطه الاجتماعي والاقتصادي الجديد.

وما تستطيع الجزائر القيام به اليوم هو محاولة خلق محيط قادر على تحرير وتحفيز الكفاءات على الإبداع؛ لتندمج في الديناميكية الاقتصادية الشاملة.

لقد تزايدت الهوة بين المشاكل المطروحة والوسائل المقترحة لها، مما يستدعي اتخاذ مجموعة من التدابير أو "الاستراتيجيات التكنولوجية الخاصة". لكن هل ستنجح الجزائر من التكيف مع انساق تنظيم المراقبة المقترحة ؟

المقال الذي نقترحه نريده خيارا بديلا، خاصة وأن اقتصادنا مجبر على التغيير. فلا يسعنا إذن سوى التفكير في حلول إبداعية أصيلة.

Si la politique économique socialiste ainsi que la politique industrielle basée sur les industries industrialisantes s'est soldée par de véritables fiascos socioéconomiques, la transition vers l'économie de marché connaît quant à elle ses propres déboires.

Depuis la rupture de 1989, à l'instar des autres pays à vocation socialiste, l'Algérie n'amorce pas la phase d'entrée dans l'économie de marché sans coûts économiques, financiers et sociaux. Ces derniers se révèlent quant à eux parfois exorbitants et pour preuve, le chômage et les licenciements à outrance des personnels des anciens monopoles publics.

En effet, les tentatives d'entrée dans le marché se sont soldées par une chute importante du produit national brut (PNB), la contraction de la propension à investir, la stagnation du secteur agricole, l'augmentation de la dette extérieure et le fourvoiement de l'état régulateur.

L'économie nationale demeure et demeurera à long terme tributaire de l'énergie à base d'hydrocarbures que comptent pour l'essentiel les exportations. Vulnérable, elle reste dépendante de

l'état providence. Les exportations de pétrole et de gaz fournissent environ 96% des principales ressources en devises¹. Ces dernières sont largement absorbées par l'importation des biens de consommation de première nécessité.

Le blocage, voire l'inhibition de l'esprit d'entreprise par les séquelles du régime dirigiste et la quasi absence d'une véritable politique technologique et d'innovation, ont pour corollaire la fuite des cerveaux et une déperdition importante de la recherche fondamentale.

Ni les laboratoires, ni l'université, ni les entreprises, seules institutions capables de mobiliser leurs potentialités humaines, n'ont la capacité d'innover ou tout au moins d'expérimenter leurs connaissances. La demande d'innovation qui émanerait d'entreprises est inexistante. Il s'en suit que si des besoins ponctuels de renouvellement technologique ou d'innovation se manifestent, les utilisateurs se tournent tout droit vers des organismes étrangers (bureaux d'études et autres), pour résoudre parfois même des problèmes mineurs, ce qui ne va pas sans marginaliser les compétences locales et alourdir la facture réglée obligatoirement en monnaie forte.

Les performances négatives sur le plan économique et pécuniaire, accroissent l'instabilité sociale et politique qui a leur tour, découragent les investisseurs et la création de nouvelles entreprises et *a fortiori* les entreprises high-tech innovantes.

Or, aucun développement socioéconomique durable ne saurait se concevoir sans prise en compte du contexte environnemental nouveau que sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

« L'avènement de l'ère des réseaux* a complètement bouleversé la carte traditionnelle du développement socioéconomique et de ses disparités. Longtemps ancrés dans un rapport de méfiance, la technologie et le développement doivent désormais forger une nouvelle alliance »². Si les centres d'excellence émergent, la fracture sociale persiste. Sa réduction nécessite la liberté de communiquer, un soutien adéquat aux cellules de recherche des organismes privés et publics, à la politique de socialisation, aux investissements et aux systèmes de régulation sociale. Outre cela, les initiatives locales doivent être reconnues par la communauté internationale.

La technologie constitue l'outil essentiel du développement et offre un avantage concurrentiel appréciable, « permettant le repérage précis et quantifié des mécanismes de régulation sous jacents »³. A l'ère de l'économie et de la société en réseaux, de la net-économie, du e-business, la croissance économique et son corollaire le développement social, ne sauraient se concevoir sans politique technologique dynamique et musclée.

Les innovations technologiques affectent tous les segments sociaux et en particulier les services et l'emploi dans le secteur industriel. Elles ont un effet multiplicateur de la connaissance, d'accroissement de la formation et du développement des ressources

¹ [http://www.OPEC Bulletin, Suisse. Avril 2004 html](http://www.OPECBulletin,Suisse.Avril2004.html), p.25.

* Aujourd'hui, et particulièrement en Europe, on ne parle plus que de « réseau », ce « paradigme nouveau » présenté comme l'alternative à la notion « organisation » en sciences sociales permet de cerner aussi bien le fonctionnement social interne de l'entreprise que ses ramifications à l'extérieur de son environnement immédiat. In : Emmanuel LAZEGA : Analyse de réseaux et sociologie des organisations, revue française de sociologie, XXXV, 1994, p. 294.

² [http : //www.com](http://www.com) : Rapport PNUD sur le développement humain, 2001.

³ Emmanuel LAZEGA : Ibid, p 295.

humaines. Il en découle une nette augmentation de la productivité et l'amélioration du bien être social. Ce cercle vertueux favorise à son tour la diffusion, la mise en oeuvre des moyens de conception et d'innovation, et la constitution de noyaux durs qui auront pour charge non seulement la poursuite de la création et de l'innovation, mais aussi la préservation du bien-être social.

La révolution technologique et la mondialisation inaugurent l'ère des réseaux, modifiant au passage et les modes d'élaboration et de diffusion de la technologie et les comportements sociaux, redéfinissant les rôles respectifs de l'état et de tous les acteurs sociaux.

La diffusion instantanée des savoirs et des connaissances via Internet, accroît l'efficacité des marchés, mais crée dans le même temps de nouveaux systèmes de régulation donnant plus d'opportunités, à la formation et à la mobilité professionnelle mais aussi à l'emploi.

L'internationalisation des marchés du travail et la progression accrue de la demande de personnel qualifié dans les NTIC⁴, entraînent une mobilité mondiale des compétences scientifiques et spécialisées. Les investissements immatériels des PVD subventionnent, dans une certaine mesure, le développement technologique des pays industrialisés par le biais d'une migration des compétences et la fuite des cerveaux vers le "Nord".

Un tel phénomène ne peut se révéler bénéfique que si une fois installés dans les laboratoires des pays industrialisés, les "cerveaux " puissent renouer des contacts scientifiques avec leurs pays d'origine et créer un véritable dialogue social. Ils contribueraient ainsi à tisser des liens précieux dans un cadre de partenariat qui mettrait efficacement en oeuvre des budgets de recherche, des contacts commerciaux et des transferts de compétences⁵.

L'innovation répond certes aux pressions du marché. Mais, si ce dernier est le moteur du progrès technologique, il n'est cependant pas un indicateur suffisant pour créer et diffuser les technologies locales nécessaires à l'amélioration du niveau de vie et du bien être social.

Les inégalités entravent également la diffusion de la technologie : «les pays de l'OCDE à eux seuls regroupent 79% des utilisateurs d'Internet»⁶. L'absence de financements aggrave le problème dans des pays où la protection insuffisante de la propriété intellectuelle et industrielle décourage à son tour les investisseurs privés.

En conséquence, les inégalités persistantes entre les pays sont non seulement énormes en termes d'innovation et de possibilités d'accès, mais aussi en termes de formation et de compétences requises pour pouvoir utiliser efficacement la technologie.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine technologique

A l'ère des réseaux, l'intervention des pouvoirs publics* dans le domaine

⁴ [http : //www.com](http://www.com) Les échos, l'art de l'entreprise globale html 19. 01.02.

⁵ Chems Eddine Chitour: La singularité du flux migratoire algérien avec la France, journal le Quotidien D'Oran, n° 2686 du 30. 10. 2003. p 11.

⁶ Source internet. Rapport mondial du PNUD sur le développement humain. 2001.

* Les changements des formes de concurrence auxquelles sont confrontées les entreprises ont contraint certains états à l'exemple de la France, à renforcer certaines branches par des dispositifs d'insertion

technologique revêt beaucoup d'importance. Ces derniers doivent être aptes à concevoir et à mettre en oeuvre des stratégies technologiques efficaces et les adapter à leurs besoins spécifiques.

Il s'agit de favoriser un environnement économique souple, concurrentiel et dynamique afin de libérer et stimuler la créativité des compétences. D'où la nécessité de s'appuyer sur des réformes favorisant l'ouverture aux idées nouvelles, aux produits innovants et aux investissements, en particulier dans le domaine des NTIC⁷.

Les évolutions technologiques amplifient spectaculairement le poids à donner aux investissements dans l'éducation, la formation et la formation continue (voir politique d'information).

Afin de pallier les insuffisances du marché concernant le savoir et les compétences, dans les pays technologiquement avancés, l'état met en place des financements⁸ pour améliorer les programmes publics de soutien, compléter la demande du marché par des incitations en matière de recherche, et adapter les systèmes aux nouvelles valeurs universelles.

Les pays riches peuvent donner un élan mondial en appuyant par des sources de financement nouvelles et accrues des partenariats nouveaux, et susciter des incitations créatives à travers le monde en matière de recherche et de développement.

Plusieurs moyens existent et peuvent être mis en œuvre pour favoriser de telles incitations : attribution de récompenses, crédits d'impôt, subventions publiques, contributions financières des institutions internationales pour les activités de recherche et développement, réorientations de certaines dépenses, incitations fiscales.

L'intervention des pouvoirs publics, par le biais de la mise en œuvre d'une politique technologique engagée, est susceptible à son tour d'engendrer des capacités technologiques nouvelles, et transformer les nouvelles technologies en un outil au service du développement du capital immatériel.

Il faut prendre conscience que la politique technologique a des répercussions sur maints aspects du développement social, notamment sur les instances de la socialisation et de la gestion collective des compétences et sur les méthodes de travail.

Les projets à fort potentiel technologiques présentent un intérêt déterminant aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Le développement qui donne aux individus les moyens de leur autonomie passe par la libération des potentiels créatifs et par la constitution de capacités technologiques⁹.

Le grand défi consiste à mettre les savoirs à la portée de toute la société. Ce qui nécessite un préalable, à savoir une politique délibérée de socialisation notamment dans et par l'entreprise.

La politique d'innovation dans le contexte de la mondialisation

La phase de transition vers l'économie de marché exige de la part de l'ensemble des acteurs engagés dans le processus au premier rang les entreprises et leurs ressources

des jeunes. In J. Bradford Delong : Le retour du protectionnisme. J. le Quotidien d'Oran, n° 2788, du 04. 03. 2004, p. 13.

⁷ Lalle Rachid : L'entreprise algérienne et son système d'information ; journal El watan n° 2831, du 01. 02. 2000. p 11.

⁸ J. Bradford Delong : Le retour du protectionnisme. le Quotidien d'Oran n° 2788, du 04.03. 2004, p. 13.

⁹ Chems Eddine Chitour : La singularité du flux migratoire algérien avec la France, Ibid, p. 11.

humaines, des adaptations nécessaires aux nouveaux changements particulièrement technologiques.

Outre cela, les projets d'adhésion à l'OMC et à l'Union Européenne dictent une politique de technologique et d'innovation urgente. L'entreprise devra être, en même temps, en mesure de relever les nouveaux défis de la concurrence internationale, surtout par l'innovation et de saisir les nouvelles opportunités de partenariat¹⁰.

Face à de tels défis, l'innovation s'affirme comme une opportunité majeure permettant aux entreprises d'asseoir leur image de marque, sinon à la limite de survivre¹¹.

Or, ni les entreprises, ni les gouvernements ne semblent lui accorder la priorité nécessaire dans notre pays. Selon Guy Jean Abel,* expert auprès de la commission européenne, 80% des décisions dans les entreprises algériennes viennent des patrons qui se conduisent en véritables patriarches et qui, en dehors d'eux-mêmes, rien ne se fait. Dans les pays dits développés, c'est le contraire qui prévaut: les décisions sont prises à 80% en prenant compte de l'environnement.

L'absence d'une véritable stratégie de recherche

La politique actuelle de recherche ne paraît point efficiente en l'absence d'objectifs clairs qui lui seraient assignés. Trop bureaucratisée, elle se perd dans des projets bâclés par des équipes non structurées, inefficaces, en déperdition, ne songeant qu'à épuiser les budgets qui leur sont inégalement répartis, sans égard à aucun critère d'utilité¹².

L'absence d'une politique technologique bien définie en matière d'innovation porte préjudice aux entreprises potentiellement innovantes. Mais l'innovation aussi coûte cher et n'est pas une chose aisée que toutes les entreprises peuvent se permettre.

Sans soutien des pouvoirs publics, il semble vain que celles-ci puissent réaliser des innovations notamment lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes de financement pour mener des efforts de R & D.

Ainsi, il est crucial de soutenir les efforts d'innovation par le biais d'agences gouvernementales nationales comme en France, l'Agence Nationale pour Valorisation de la Recherche (ANVAR) qui soutient activement les petites et moyennes entreprises (PME) et les aide en leur facilitant la coopération et le transfert de technologie.

En Algérie, beaucoup de bruit est fait dans cette direction mais peu de PME sont potentiellement innovantes. Le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises est loin d'être efficace.

Les programmes d'aides du gouvernement sont trop bureaucratisés. L'agence

¹⁰ Nait Abdelaziz Med Said ; Redonner à l'économie son caractère compétitif. Journal Liberté économie, n° 137, du 15 au 21 août 2001.

¹¹ Interview du D. Klasacek, Directeur du centre technologique de Prague ; Le Monde interactif, web, décembre 2003.

* Lors d'une conférence organisée en mai 2003 à Oran, par la Confédération Générale du Patronat ; cet expert a donné des explications sur l'importance de la mise à niveau des entreprises dans un but de sauver celles qui possèdent des potentialités, surtout que l'Algérie s'apprête à adhérer à l'OMC et que les accords d'association avec l'union européenne vont bientôt entrer en vigueur ; Hamid GRIM : Les PME et l'économie de marché, journal le Quotidien d'Oran n° 2544 2003 p 5.

¹² Rebai Djermane : Démarrage d'entreprise, le concept « Incubateur », revue des Sciences Humaines, n° 20, Université Mentouri de Constantine, Décembre 2003, p. 83.

nationale de soutien pour l'emploi des jeunes (ANSEJ) qui dépend directement du chef du gouvernement, ne peut pas satisfaire et garantir auprès des organismes de financement, toutes les demandes de projets de création d'entreprises.

C'est l'une des raisons qui fait qu'elle est l'objet de nombreuses critiques¹³. Le principal reproche qui lui est adressé concerne la sélection discriminatoire des projets.

Faut-il encourager les grandes ou les PME potentiellement innovantes?

Longtemps, on avait cru que seule la grande taille favorisait davantage l'innovation. Or, une telle taille, de par sa complexité à gérer, peut influencer sur les capacités relationnelles et générer des blocages au niveau des efforts de recherche, confrontant les acteurs impliqués à des problèmes de coordination.

Ce n'est que récemment que des études¹⁴ montrent que la petite taille favorise mieux l'esprit de corps et l'efficacité des efforts des petites équipes de recherche, permettant la construction d'une collaboration durable.

En outre, les PME sont plus enclines à tisser des liens avec les autres acteurs sociaux et à ne pas perdre trop de temps. D'autant plus qu'elles sont motivées par des considérations liées de plus en plus aux gains de parts de marché.

Les PME sont plus efficaces que les grandes eu égard à la capacité d'adaptation de leurs systèmes de régulation sociale « à la légitimation de leurs projets »¹⁵ et aux efforts consacrés à la R & D. Ainsi, sont-elles plus aptes à réaliser des performances satisfaisantes et à aboutir à des résultats plus rapides dans le domaine de l'innovation.

Nécessité d'une politique de l'information

La progression de l'usage de l'Internet est si fulgurante qu'il semble peu probable de suivre son progrès. La progression du nombre d'utilisateurs se heurte déjà à la saturation du marché solvable, à l'insuffisance des infrastructures et au faible taux d'alphabétisation.

A l'heure de la société d'information, il paraît urgent pour les entreprises algériennes de se convertir à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)¹⁶. La promotion de cette conversion passe par un financement public de "recherche-développement", mais surtout par l'application d'un nouveau mode d'encadrement et de gestion humains centré sur l'entreprise.

Dans les différents programmes, comme celui de la Banque Mondiale ou l'Union Européenne, les nouvelles technologies sont perçues avant tout comme le moyen idéal de favoriser l'insertion¹⁷ des pays en développement dans le marché mondial. Ce

¹³ Ghania Oukazi : A peine 500 millions de dollars ont été effectivement investis de 1993 à 2000 sur un total de 42 milliards de dollars ; le Quotidien d'Oran, n° 2008, 13. 08.2001, p. 5.

¹⁴ telle l'étude de Joseph Romano sur « La modernisation des PME », édition Sociologie d'aujourd'hui, Presses Universitaires de France, 1995.

¹⁵ Renaud Sainsaulieu : Sociologie de l'entreprise, presses de la fondation nationale de science politique 2^{ème} édition, Paris, 1997 p. 282.

¹⁶ Lalle Rachid : L'entreprise algérienne et son système d'information ; Journal El watan n° 2831, du 01. 02. 2000, p. 11.

¹⁷ Le programme infoDev de la Banque Mondiale se fixe comme premier objectif « la création d'un environnement social favorable au marché » dans lequel « la responsabilité en matière d'investissement et de fourniture de service appartient au secteur privé ».

dernier est jugé bénéfique, alors que l'intervention des pouvoirs publics par le biais de ses monopoles est condamnée parce qu'elle entrave l'espace de liberté et le développement de l'information.

Ce point de vue appelle néanmoins des observations, car la croissance du nombre d'ordinateurs connectés, montre au contraire que la progression du parc informatique est stimulée par l'intervention de l'état dans le financement des infrastructures.

Ainsi, la technologie peut s'affirmer même dans un cadre subventionné, mais il est nécessaire qu'elle soit appuyée par une gestion collective des compétences selon un modèle centré sur l'entreprise et par une volonté politique de R& D cohérente¹⁸.

L'innovation : un facteur clé de succès pour l'entreprise

Généralement, les grandes firmes identifient leur environnement à travers cinq variables fondamentales : les variables économiques, sociales, et politiques, la concurrence et la technologie.

Les progrès scientifiques et techniques se trouvent eux à la source d'un processus d'amélioration et d'extension de connaissance et de savoir faire.

La compétence scientifique ou spécialisée¹⁹ s'apprécie non seulement par référence à sa classification selon un système d'évaluation traditionnel local reconnu par la communauté scientifique mondiale, mais aussi à travers son itinéraire professionnel et ses aptitudes.

Mais les dépenses qu'elle implique et les conditions culturelles des progrès de la connaissance qu'elle nécessite contribuent à concentrer sur un petit nombre d'entités (entreprises privées et publiques), l'essentiel des ressources qui lui sont réservées. Toutefois certains PVD (Inde, la Malaisie) accordent à leur politique scientifique une grande importance qui justifie leur potentiel.

Il est habituel de distinguer trois phases dans l'activité intellectuelle de la recherche : la découverte d'une idée, d'un principe ou d'un concept, puis l'exploitation de la découverte au cours de laquelle des compétences et des moyens sont mobilisés pour tirer le maximum de résultats. Mais certaines découvertes scientifiques ne respectent pas la séquence suggérée et contribuent à l'application industrielle sous la forme de produits et de procédés, dans les pratiques de production elles-mêmes.

Cependant, le marché exerce un rôle beaucoup plus notable dans les innovations techniques. L'innovation proprement dite entre dans un ensemble de compromis sociaux et de décisions où s'exprime, avant tout, la logique du système social industriel.

La rentabilité prévue, l'intensité de la concurrence, le savoir faire accumulé, l'organisation interne de la firme, les disponibilités financières, le risque appréhendé, le

Le même ton est employé par l'agence de coopération américaine (USAID) avec l'initiative Leland qui vise en priorité la libéralisation des télécommunications et la levée des «barrières à l'extension de l'internet», tandis que l'Union européenne, plus prudente sur le plan idéologique et socioculturel mais plus conséquente sur le plan financier, a annoncé le financement d'un vaste réseau d'information destiné à encourager les échanges internationaux internet. [http:// www](http://www). Pascal Renaud : Iridium et la désertification tech du SUD, décembre 2003.

¹⁸ Nathalie Besucco, Michèle Tallard : L'encadrement de la gestion des compétences ; Sociologie du travail, n° 41, 1999, p. 124.

¹⁹ Nathalie Besucco, Michèle Tallard : Ibid p 125.

degré de prudence et les relations sociales du dirigeant sont autant de variables qui inspireront ce dernier lorsqu'il choisira d'innover (de se lancer dans un programme de recherche) ou encore d'acquérir des brevets ou des licences.

Spécificités des entreprises de recherche scientifique

La recherche-développement industrielle présente deux caractéristiques.

En premier lieu, elle se concentre sur un petit nombre de secteurs et d'entreprises. Les entreprises qui s'engagent dans la recherche présentent des différences entre elles. Ces différences sont partiellement dues à la taille et à l'appartenance au secteur, à l'emploi et à la gestion des compétences. De telles entreprises consacrent à la R&D au moins 1% de leur chiffre d'affaires hors taxes*.

Elles ont une productivité plus élevée de travail, un ratio d'intensité en capital, un système de classification et d'évaluation des compétences très flexible, et une rentabilité par salarié sensiblement supérieure aux autres entreprises.

L'intensité de la recherche n'est associée aux performances économiques que si le collectif de recherche de l'entreprise est étroitement intégré à une bonne politique du produit.

Les soutiens des pouvoirs publics à la recherche et à l'innovation

L'intervention des pouvoirs publics pour promouvoir les efforts de la recherche scientifique fondamentale et la recherche développement s'explique pour de nombreuses raisons : la recherche fondamentale, qui s'est professionnalisée, nécessite des capitaux, un encadrement de la gestion des compétences, et des techniques industrielles évolutives. La science dont les acquis constituent des biens collectifs indivisibles, est devenue, pour sa propre production, le siège d'économies d'échelle²⁰.

De ce fait, l'incertitude du résultat dissuade le secteur privé de risquer d'importantes dépenses dans les trois créneaux, alors que les retombées industrielles sont peu certaines et nécessitent de fortes exigences scientifiques et financières.

Les orientations de l'état en matière de politique de recherche scientifique et technique concernant les moyens alloués à la recherche et à la formation des compétences, placent sur le relèvement progressif du pourcentage du PIB consacré aux dépenses de R & D.

Le rôle que l'état s'est réservé dans cette politique n'est pas seulement de financer la recherche publique mais d'emmener les entreprises à développer financièrement leurs propres efforts de recherche en s'inspirant de la définition d'axes prioritaires²¹.

Il s'agit surtout d'améliorer l'efficacité de l'effort public de recherche qui doit s'apprécier selon un certain nombre de critères (brevets, innovations, récompenses scientifiques internationales accordées, etc.).

Pendant, une telle démarche ne peut se concrétiser sans un renouvellement convenable des effectifs de chercheurs, une flexibilité des carrières, une mobilité des chercheurs et une coordination des activités de recherche.

* Toutes les entreprises en sont contraintes selon un compromis collectif international.

²⁰ Pierre Massé, Pierre Bernard : Les dividendes du progrès, Editions du Seuil, 1969, p.112.

²¹ Nait Abdelaziz Med Said ; Redonner à l'économie son caractère compétitif, j. Liberté Economie, n° 137 du 15 au 21 août 2001.

Les contraintes qui pèsent sur une telle mission ne sont pas aisées à lever. Même une collaboration interdisciplinaire ou un rapprochement croisé entre des laboratoires de recherche scientifique publics et des laboratoires industriels, privés ou publics, ne prédispose pas toujours à l'entente les psychologies des partenaires.

Le chercheur souhaite publier les résultats de ses découvertes ; sa carrière et sa renommée en dépendent. Les ingénieurs travaillant en laboratoire soumis à la concurrence, doivent réserver à leur organisation le secret des procédés ou des produits susceptibles de garantir l'emploi compétitif des années à venir²².

Ainsi, la mise au point des schémas de carrière favorisant le contact entre ces deux univers s'avère nécessaire mais est délicate.

L'intervention des pouvoirs publics doit viser à stimuler l'innovation par plusieurs dispositifs d'aide. Il s'agit d'abord de mettre en œuvre diverses mesures et instruments destinés à favoriser l'information technique (réseaux de veille, assistance et prévision).

Les aides à l'innovation peuvent comporter des contrats de recherche technique, des aides au pré-développement, des crédits à moyen terme, etc., mais les comportements des administrations étatiques risquent de dresser des obstacles à l'innovation. Ainsi, l'innovation, qui s'insère dans le cadre de la politique industrielle et technologique globale, se trouve prise entre les labyrinthes des pouvoirs publics et la jungle des marchés.

Il convient alors d'examiner les objectifs de ces deux types de contraintes.

Politique industrielle libérale et politique industrielle volontariste

La place de la politique industrielle au sein de la politique économique est ambiguë, tant du point de vue des objectifs que dans la perspective des moyens qu'elle recouvre. En ce qui concerne les moyens, on peut y voir l'instrument destiné à permettre au processus concurrentiel d'atteindre sa pleine efficacité.

Au contraire, pour certains auteurs²³, la politique industrielle doit avoir un caractère plus volontariste. Elle sera alors conçue comme étant un ensemble de moyens utilisés par le pouvoir public pour orienter l'activité générale vers un certain nombre de créneaux préalablement fixés.

Ainsi, au niveau des moyens et des objectifs, deux types de politique industrielle peuvent être constatés avec leurs avantages et leurs limites : la politique industrielle avec le moins d'état possible ou de marché et la politique industrielle interventionniste.

La politique industrielle de marché

Si la politique industrielle vise à libérer les potentialités de l'économie décentralisée, il faudrait tout d'abord créer un environnement socioéconomique susceptible d'exploiter au mieux les forces de la concurrence ou encore de favoriser l'accès de l'entreprise à la compétitivité. La plupart des actions publiques seront alors destinées à réduire les multiples imperfections qui affectent les structures de marché.

²² J. K. Galbraith, *Le Nouvel état industriel*, p.44, *In* : Pierre Massé, *Ibid* p.28.

²³ Abdelmadjid Bouzidi : *Pour que le secteur privé tire la croissance*, *Journal le quotidien d'Oran* ; du 25.09.2003, p. 11.

Concernant la concentration industrielle, il s'agit de favoriser le regroupement ou la coopération des PME pour qu'elles atteignent la taille nécessaire pour être des partenaires efficaces dans les relations de marché²⁴.

Concernant les barrières à l'entrée, la politique doit supprimer les différences de normes techniques ou de sécurité, les charges fiscales discriminatoires, les marchés publics cloisonnés et leurs opposés (les marchés informels), les conditions de financement inégalitaires. Concernant la différenciation des produits, il s'agit d'améliorer l'information et de protéger le consommateur.

Il s'agit aussi de soutenir le côté dynamique de l'industriel qui ne peut donner vie à une entreprise compétitive que si l'environnement social s'y prête; les infrastructures (équipements technologiques, laboratoires d'études, compétences) sont suffisantes; la main d'œuvre suffisamment mobilisée autour d'objectifs précis, et que lui-même a le pouvoir d'intervenir dans le choix et dans l'évaluation des compétences²⁵ qui lui sauvegardent son projet.

Cette tendance, opposée au dirigisme, n'exclut pas, bien au contraire, une coopération de l'action de l'état et de la stratégie d'entreprise. La politique industrielle de marché reste fondée sur des entreprises, contraintes par le processus concurrentiel, à devenir compétitives.

Mais ce sont les entreprises privées qui restent les « principaux acteurs » par leurs décisions d'investissement et de production. Les pouvoirs publics n'auront de rôle que de faciliter les choix efficaces et d'assurer l'environnement nécessaire à un bon fonctionnement du système.

Les limites de la politique industrielle de marché sont nombreuses : les unes existent sur le plan intérieur, les autres sur le plan extérieur.

L'économie de marché connaît de nombreux échecs qui dépassent les imperfections des structures de marché et expliquent la volonté d'une politique industrielle plus interventionniste. Il faut citer :

- les déséquilibres régionaux ; les inégalités sont de moins en moins acceptées mais peuvent être accentuées par le libre jeu de la concurrence ; les forces concurrentielles conduisent à des inégalités sociales accrues, soit parce que les agents économiques partent avec des dotations initiales en ressources qui sont inégales ou que les facteurs de production sont peu mobiles. L'existence de telles conditions est probable entre pays ²⁶ ;
- les coûts sociaux liés à la mobilité des ressources humaines et notamment à l'emploi, souvent jugés insupportables de telle sorte que la médiation de l'état est susceptible de sauvegarder un minimum de mobilité organisée et institutionnalisée²⁷ ;
- la dégradation de l'environnement n'est pas spontanément comptabilisée par l'industrie et représente un coût pour la collectivité qui voit apparaître des mouvements associatifs dénonçant aujourd'hui l'exploitation effrénée des ressources naturelles ;

²⁴Lalaoui, Abderrahmane : L'industrie en Algérie, et la recherche de partenaires ; Journal le Quotidien d'Oran n° 2293, du 23.07. 2002, p. 5.

²⁵ Nathalie Besucco, Michèle Tallard, Ibid p. 124.

²⁶ Faute d'infrastructures jugées insuffisantes, certaines entreprises abandonnent des années de recherches et de travail pour d'autres créneaux. In [http:// www.AlainMorin.fr](http://www.AlainMorin.fr), p. 35.

²⁷ Chitour Chems eddine: La singularité du flux migratoire algérien avec la France, Journal le quotidien, n° 2686 du 30.10.2003, p. 11.

- les biens et services collectifs, aménagement urbain des espaces verts ou de la sécurité ne sont pas correctement appréhendés par l'économie marchande ;

- les industries de technologie nouvelle, caractérisées par l'intensité de la recherche, les rendements d'échelle croissants et les indivisibilités, appellent un regroupement et une concentration des moyens et des compétences.

- le dynamisme d'un système socio-économique suppose un renouvellement technologique permanent qui implique une offre élastique de talent entrepreneurial. Or, il y a un déclin de l'esprit d'entreprise, il y a même disparition et non remplacement des entreprises, d'où une remise en cause du processus d'autorégulation concurrentielle.

Cette défaillance s'expliquerait par le risque élevé d'entrer dans une industrie, par suite de multiples aléas qui affectent les marchés de capitaux financiers et les échanges des matières premières et du travail.

Les agents économiques peuvent ne pas réagir correctement aux signaux du marché même s'ils sont correctement émis.

Les chocs pétroliers, l'insécurité des offres d'énergie, le nécessaire ajustement structurel, et les reconversions de secteurs entiers rendent peu réalistes, sur le plan sociopolitique, un système qui ferait confiance aux seules forces de marché.

Le jeu de ces forces est désormais, insuffisant pour réaliser les objectifs de développement industriel dans les délais acceptables, sans tensions sociales probables.

Face à l'objectif traditionnel du libre échange qui consiste à se spécialiser pour tirer le meilleur parti des gains à l'échange et des avantages comparatifs, se manifestent à la fois :

- un objectif sociopolitique « d'indépendance » qui vise à éviter les inconvénients d'une perte de pouvoir et d'autonomie d'action, par suite d'une grande dépendance vis à vis de l'offre et de la demande étrangères.

- et un objectif social de sécurité qui amène à éviter l'incidence de la spécialisation sur le plein-emploi, la qualification de l'emploi, les conditions de travail, ainsi que sur les ruptures d'emploi provoquées par les mutations économiques (impliquant des migrations géographiques et sectorielles).

On comprend que les états hésitent à adopter des stratégies de spécialisation conduisant à l'ouverture internationale maximale.

La politique industrielle interventionniste

La politique industrielle fixe un certain nombre d'objectifs prioritaires à l'activité industrielle. Les moyens sont multiples et peuvent être coercitifs ou incitatifs.

Dans le premier cas, l'état privilégie les mesures de contingentement, de rationnement ou de prix administratifs²⁸.

Dans le second cas, il s'efforce de rendre profitable l'adoption des choix par les agents économiques concernés et les orientations souhaitées par les pouvoirs publics : subventions, primes, dégrèvement fiscaux et diverses modalités de planification contractuelle ; contrats de progrès, de restructuration, de promotion, de gestion.

En échange des aides publiques, les entreprises s'engagent à définir une stratégie à

²⁸ Pierre de Senarclens, *La mondialisation, théories enjeux et débats*, 2ème édition Armand Collin, 2001, pp. 21-33.

long terme qui contribue à la réalisation de sectoriels technologique et régionale.

La concertation qui en découle peut se situer au niveau de l'ensemble d'un secteur : il s'agira par exemple d'entreprendre des opérations de restructuration en échange d'un concours financier de l'état.

Elle peut aussi se nouer entre l'entreprise et l'état : elle s'engagera à réaliser des investissements permettant d'accroître sa capacité de production, ou bien de maintenir les effectifs de la main d'œuvre employée et bénéficiera en retour de crédits budgétaires, ou alors fera l'objet de prise de participation par un organisme de l'état.

Les secteurs réservés aux entreprises privées peuvent également devenir le champ d'activité de pouvoirs publics qui devront alors veiller à :²⁹

1. assurer une meilleure répartition sectorielle des investissements, investissements dont le risque économique est trop grand pour le seul secteur privé.

2. investir dans les projets qui ont une grande importance technologique pour l'ensemble de l'économie (secteurs de pointe) ;

3. assurer une meilleure dispersion régionale des investissements et donc de l'emploi, lorsque la rentabilité sociale de l'initiative publique est plus élevée que la rentabilité privée ;

4. préserver l'approvisionnement national en produits stratégiques ;

5. adopter un système d'encadrement des compétences pour bénéficier en retour de feedbacks positifs.

De nombreux gouvernements ont introduit un nouveau type d'entreprises publiques pour provoquer une réorganisation industrielle et amener une utilité sociale. Les gouvernements recherchent délibérément des activités rentables plutôt que des activités à sauver et donc veulent que les entreprises travaillent autrement en rapprochant les services des consommateurs³⁰.

Ainsi, les pouvoirs publics se voient-ils contraints de résoudre des dilemmes que révèlent les limites de leurs interventions. Ils doivent alors :

a). se soumettre aux contraintes internationales de compétitivité et risquer de perdre les moyens de contrôle liés à la mission d'intérêt général ;

b) fixer les objectifs en courant le danger d'aboutir à des orientations inefficaces, voire des échecs graves ;

Un scepticisme est apparu entre la taille des firmes et la qualité de leurs performances : le gigantisme ne favorise ni la rentabilité, ni la croissance ni la recherche.

Les pouvoirs publics se confinent au rôle d'assistance sociale envers les entreprises en difficulté, au lieu de favoriser de nouvelles initiatives industrielles, alors ils soutiennent les entreprises condamnées.

L'initiative industrielle publique peut déboucher sur des échecs au niveau des négociations collectives, qui peuvent se traduire par un manque de responsabilité et d'initiative, un certain corporatisme, ou par une politisation des nominations du personnel sans qu'elles soient soumises à la discipline de la concurrence et de la rentabilité .

Ce qui n'empêche pas la nécessité d'élaborer une politique industrielle nouvelle où

²⁹ Lalaoui Abderrahmane : op. cit, p. 11.

³⁰ Alain Morin : op. cit, p. 35.

l'initiative publique et l'initiative privée se rencontrent et collaborent en vue de rendre socialement supportable et économiquement efficaces les mutations industrielles qui s'imposent.

Lorsque la politique générale vise la croissance économique, les politiques scientifiques et technologiques se limitent à financer l'activité de recherche fondamentale. Une telle politique s'affirme par la part des dépenses consacrées à la science et à la technologie.

Mais une politique industrielle technologique ne peut être efficace sans une véritable réhabilitation de l'entreprise, une entreprise que le système socialiste a éclipsé depuis plus d'une trentaine d'années.

La réhabilitation de l'entreprise

Les entreprises ont pour mission de transformer les progrès scientifiques en produits, services, organisation, processus nouveaux, ainsi que l'amélioration du niveau de vie.

Généralement, l'innovation dépend davantage de la demande de marché et des défis imposés par la concurrence. On réhabilite l'entreprise pour lui reconnaître la place centrale qu'elle occupe dans le dynamisme industriel et son rôle d'accumulateur de richesse.

Les gouvernements deviennent persuadés que la survie de l'entreprise dépend de l'innovation ; celle-ci leur assure des parts de marché par le renouvellement rapide de leurs gammes de produits et des améliorations de productivité (nouveaux procédés de production,...)

Ainsi, une politique spécifique de l'innovation est apparue au sein de la politique de recherche déjà mise en place. Toute entreprise désirant innover se voit soutenue par des aides à l'innovation, sans égard au critère de taille. Bien au contraire, les PME deviennent parfois prioritaires quant à la distribution de telles aides³¹.

Le modèle dit linéaire assimile l'innovation à un processus qui débute par la recherche scientifique fondamentale et se poursuit par le développement des connaissances technologiques.

Cette phase mène à l'innovation et se termine par la diffusion de nouvelles technologies aux utilisateurs. Ce modèle justifie le soutien aux activités scientifiques et le développement des programmes technologiques.

Cette approche a favorisé dans les grandes entreprises industrielles la séparation entre les activités de conception, de production et donc le cloisonnement entre chercheurs et ingénieurs³².

En fait, l'effort d'innover est surtout stimulé par les perspectives de croissance et les opportunités de profit. Ainsi donc, c'est la demande et non la recherche scientifique qui conditionne l'innovation. En effet, la demande favorise bien l'innovation tout en permettant de créer une demande supplémentaire.

Toutefois, il est légitime d'affirmer que l'innovation est à la fois poussée par la science et orientée par la demande. Dans certaines industries, la technologie est plus liée

³¹ Un vivier de PME.PMI à prendre en partenariat disposant d'atouts considérables peuvent devenir opérationnelles à condition de trouver un partenaire, In : Lalaoui Abderrahmane : op. cit., p. 11.

³² J.K. Galbraith, *Le Nouvel Etat industriel*, p.44, In : Pierre Massé, *Ibid*, p.28.

à la recherche et au développement que dans d'autres. Néanmoins, certaines industries peuvent représenter des réservoirs technologiques pour d'autres secteurs industriels.

Pour renforcer l'efficacité de la politique technologique, il faut distinguer les firmes dominées par les fournisseurs (agriculture, construction) qui consacrent peu de moyens à la R&D, des firmes de production de masse, qui cherchent avant tout de bénéficier d'économie d'échelle. Ces dernières maintiennent leur leadership technologique grâce à leur savoir faire interne et au maintien du secret de leurs pratiques innovantes.

Le renouvellement technologiques et la mobilité dans l'emploi

La nécessité d'une adaptation efficace des structures d'entreprise et des hommes est commandée par la poussée d'une cascade d'innovations industrielles, informationnelles, révélées particulièrement par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui rendent de plus en plus efficaces les performances des entreprises dans un environnement devenu très instable. Ainsi, pour répondre au défi technologique et économique, un renouvellement des pratiques sociales s'impose au sein de l'entreprise.

Impact des mutations technologiques sur l'entreprise

Les mutations technologiques affectent l'ensemble des secteurs et branches d'activité et des fonctions de l'entreprise. Il s'ensuit un impact important sur l'emploi, la qualification des personnels et des conditions de travail.

Pour maintenir une adéquation permanente aussi bien quantitative que qualitative de l'emploi, l'entreprise doit mettre en œuvre une stratégie dynamique basée sur la gestion prévisionnelle, selon les termes de Le Bortef³³ et des plans de formation et de perfectionnement des compétences qu'elle entend recruter.

Ainsi, la stratégie globale de l'entreprise ne saurait passer sous silence les stratégies du renouvellement technologique et de l'emploi et ce, pour plusieurs raisons, parmi lesquelles l'environnement de crise caractérisé par le ralentissement de la croissance, les mutations technologiques, le phénomène de mondialisation, et qui remettent en permanence en cause le management des ressources humaines. Ces facteurs importants dictent un renouvellement de pratiques sociales.

Le management d'entreprise admet le rôle crucial que joue la qualité des structures et des hommes dans un environnement concurrentiel. L'avantage compétitif dépend dans une large mesure d'une telle qualité.

L'environnement de crise

Lorsque l'environnement est stable, l'entreprise peut se permettre de concilier les gains de productivité qui assurent ses marges, l'élévation du niveau de vie des salariés ainsi que le plein-emploi des ressources humaines.

En l'absence de crise, la société peut tolérer des coûts sociaux élevés avec des performances économiques compensatoires pour maintenir les principaux équilibres macro-économiques. Au contraire, l'environnement de crise entrave les marges de l'entreprise, impose une gestion rigoureuse et serrée de mesures et des prévisions

³³ Guy Le Bortef : Ingénierie et évaluation des compétences, 3ème édition d'organisation, 2001, p. 27.

d'ajustement au niveau des ressources humaines. En effet, un tel environnement réduit les perspectives d'évolution de carrières et participe à l'entrave des promotions des personnels et, partant, des promotions sociales.

La croissance importante de la population active

En période de crise, l'entreprise est handicapée face à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes diplômés et à l'augmentation de la proportion des femmes en âge de travailler. La montée du chômage, qui heurte ces catégories sociales, et la recherche de solutions à l'emploi, réduisent la capacité d'adaptation des entreprises aux changements technologiques et économiques.

L'environnement concurrentiel international

La mondialisation accrue des marchés offre des opportunités à l'entreprise, mais présente aussi des menaces. Pour être compétitive, l'entreprise est obligée de comparer sans cesse sa productivité et particulièrement les coûts de main d'œuvre par rapport aux concurrents nationaux et dans les autres marchés du monde.

Ainsi, doit-elle surveiller constamment un ensemble d'indicateurs de performances concernant la gestion des ressources humaines (itinéraire professionnel, capacité de productivité, durée de travail, coût horaire), en veillant à les rendre plus adaptés et efficaces, et à réduire certaines contraintes comme l'absentéisme, la désaffection au travail, les conflits de travail, les accidents et les maladies professionnelles.

L'intensité concurrentielle qui se manifeste tous azimuts implique d'être aussi attentif aux coûts cachés³⁴, à leur impact sur l'accroissement de la productivité.

L'entreprise devra veiller à l'utilisation optimale des équipements et des ressources humaines par la polyvalence et le changement en permanence des effectifs, par un aménagement adéquat du temps, et la constante recherche de la flexibilité sur le plan socio-économique.

L'échec du système socialiste a contribué à réhabiliter l'entreprise en tant qu'élément générateur de valeur et de richesse et en tant qu'instance de socialisation. Tant qu'elle joue de tels rôles, elle vise du même coup à améliorer sa notoriété.

L'entreprise se rend compte de sa citoyenneté pour assumer sa responsabilité sociale. Elle va donc devoir associer à la défense de ses intérêts particuliers, la promotion des valeurs entrepreneuriales, en d'autres termes, elle va transcender ses propres intérêts pour leur conférer des valeurs sociétales.

Le renforcement de son rôle et de ses obligations apparaissent dans le développement de la législation sociale* qui ne saurait être efficace sans la prospérité de l'entreprise.

Le code du travail, appuyé d'une convention collective, s'enrichit pour tenir compte de la formation professionnelle, réglementer les licenciements individuels et collectifs, améliorer l'organisation et les conditions de travail, former « classer et rétribuer les

³⁴ Pierre Savall : les Coûts cachés et Analyse socio-économique des Organisations, Encyclopédie de Gestion, Tome I ; Economica, 1989, p. 2658.

* le rôle de l'entreprise s'inscrit dans une perspective nouvelle encore en débat, qui s'interroge sur sa pérennité en tant que système de régulation sociale dans le système algérien des relations professionnelles.

travailleurs selon leurs rendements »³⁵.

Ainsi, l'entreprise est devenue le lieu privilégié d'élaboration et de négociation de la politique sociale, mais qui doit aussi tenir compte des nouvelles mentalités et du style de vie véhiculés par la crise.

Les jeunes diplômés qui arrivent sur le marché de l'emploi semblent moins pressés de se mettre au travail ou peu enclins à vouloir occuper des postes de responsabilité. En fait, de nombreux jeunes semblent plus attirés par le temps libre et les loisirs.

Dans ce contexte, il est pertinent de trouver les motivations nécessaires pour responsabiliser et motiver ce nouveau type de cadres.

L'entreprise est contrainte d'adopter une gestion du personnel fine, mobile, adaptable, centrée autour d'un noyau stable de salariés permanents. Ainsi, la flexibilité du temps de travail doit assurer une parfaite souplesse de l'entreprise afin de permettre son adaptation aux changements technologiques.

A défaut d'une telle adaptation, la précarité de l'emploi aura tendance à se développer à travers la sous-traitance interne et externe, et l'extériorisation accélérée mènera droit vers l'éclatement de la collectivité du travail et à la formation « des exclus »³⁶. D'où la nécessité de réagir face à pareille situation. Ce qui impose à l'entreprise une nouvelle gestion de l'emploi et du temps de travail. Ainsi, l'entreprise est obligée de rechercher une nouvelle souplesse à travers l'aménagement du temps de travail. Dans cette perspective, l'individualisation des salariés au sein de l'entreprise se traduit par la personnalisation des horaires, la maîtrise individuelle de l'organisation du temps de travail. Un choix plus large est offert aux salariés : temps partiel, horaires individualisés, modulations multiples, etc.

Il est évident que ces changements supposent l'adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise d'abord. Cette adhésion permet à l'entreprise à son tour de déceler les aspirations nouvelles des salariés.

L'entreprise doit s'efforcer de développer la culture interne de groupe pour plus d'adaptabilité, la faire partager à l'ensemble des salariés et associer chacun au projet technologique et innovation.

Mais l'entreprise doit aussi veiller à l'innovation sociale et à la constitution d'une communauté ayant les qualifications et une culture propres qui sont des éléments déterminants pour s'adapter aux nouvelles contraintes technologiques.

L'entreprise devient dans cette perspective « une instance de socialisation qui assure à la fois la mobilisation des salariés pour ses objectifs et la maîtrise d'une identité commune d'entreprise »³⁷.

Face au défi technologique, les principales préoccupations des consultants sociologues seront l'emploi, la gestion de carrières, la flexibilité, l'appréciation des psychologies des personnes, la gestion des effectifs, les rémunérations, la formation, l'information et la motivation du personnel.

Les consultants sociologues ne doivent pas oublier de veiller constamment à l'amélioration des conditions de travail et du climat social. Ils doivent appréhender le

³⁵ Valérie Marbach : évaluer et rémunérer les compétences, éditions d'Organisation 2^{ème} édition 2000, p. 54.

³⁶ Serge Latouche : Les stratégies des exclus face à la mondialisation, revue du CREAD, 2001, p. 319.

³⁷ Nathalie Besucco, Michèle Tallard, op. cit, p. 124.

devenir des ressources humaines à moyen et long terme et proposer donc des politiques de l'humain et du social cohérentes avec l'évolution projetée de l'entreprise: entre autres le recrutement, les plans formation et de perfectionnement, les mobilités (promotion progression et nomination). Le rôle de ces responsables de ressources humaines est de faire prendre en compte, à l'occasion de décisions ou de « négociation collective » à caractère technologique ou économique, les incidences au niveau des hommes.

Il s'agira par la suite de mettre au point les dispositifs (procédures ou techniques) permettant la mise en pratique de ces politiques.

Néanmoins, la question est de savoir comment concilier en permanence la rigueur des choix économiques technologiques et sociaux avec l'aspiration d'enrichissement et d'évolution des hommes qui travaillent dans l'entreprise.

Dans cette optique, la formation et la formation continue des salariés doivent faire l'objet d'une politique claire et volontariste pour permettre à l'entreprise de relever le défi technologique.

La politique de formation professionnelle

La politique technologique et d'innovation doit nécessairement être accompagnée d'une politique de formation professionnelle³⁸ continue afin de permettre à l'entreprise d'adapter les compétences humaines à l'introduction des nouvelles technologies notamment de l'information et de la communication.

Ainsi, la gestion de ressources humaines devra nécessairement prendre en charge la socialisation sociale et le développement humain de l'entreprise. La qualité de cette gestion est devenue un avantage concurrentiel important.

Cette qualité repose en particulier sur les efforts quantifiés en termes d'investissement dans le capital immatériel, réalisés dans les domaines de l'amélioration des conditions de travail, l'information et la communication, l'aménagement du temps de travail, les enquêtes (périodiques) auprès des personnels. L'analyse des besoins en formation peuvent reposer sur : l'interrogation du personnel, l'étude du poste de travail, l'évolution de la carrière, les changements technologiques et organisationnels, la rémunération, le quotidien dans le travail et la vie de tous les jours.

L'investissement en formation

L'investissement en formation doit être conçue comme une véritable exigence pour renforcer le capital immatériel de l'entreprise.

La formation nécessite l'anticipation des besoins et implique la prise en compte des perspectives économiques de l'évolution de l'emploi³⁹.

La définition des axes de la politique de formation passe par la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise en les associant à l'examen des données et à l'analyse des écarts quantitatifs et qualitatifs entre besoins et ressources.

Une information large est nécessaire pour sensibiliser les salariés aux enjeux de ce droit inhérent au contrat de travail.

³⁸ Guy Le Bortef : Ingénierie : op. cit, p. 275.

³⁹ Guy Le Bortef : Ingénierie : op. cit, p. 277.

L'encadrement collectif doit jouer le rôle pédagogique, faire partie intégrante de la fonction ressources humaines et participer, ainsi, à la détection des besoins en formation du personnel. L'entreprise doit prévoir les moyens d'organisation permettant leur satisfaction.

Les professions pour lesquelles les mutations technologiques sont incontournables doivent faire l'objet d'un compromis social illustrant l'importance accordée à la formation.

Cette dernière doit être un outil privilégié d'adaptation et d'amélioration de la qualification du personnel aux modifications des procédés et des méthodes de travail exigées par les mutations technologiques.

La formation constitue l'une des clés de la réussite et un moyen essentiel qui permet au personnel d'utiliser avec le maximum de chance de succès les systèmes nouveaux mis en place.

Elle suppose souvent une mise à jour et un accroissement des connaissances de base, une maîtrise de l'outil informatique, une initiation aux applications particulières qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de postes de travail nouveaux.

Somme toute, la formation fait partie intégrante de la vie professionnelle. Les entreprises doivent tenir compte de la portée d'un tel effort pour l'établissement de leur plan de formation : mise à niveau, reclassement et conversion notamment.

Elles doivent également se préoccuper de la répartition professionnelle et géographique des salariés intéressés, de la mise en œuvre de la formation et de la prise en compte des résultats.

Le personnel d'encadrement, dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise, doit de son côté être largement associé à la mise en œuvre des mutations technologiques, au nouveau moyen de communication et d'animation afin qu'il puisse assumer totalement son rôle par une compétence accrue et un souci de relations humaines, ce qui ne peut-être garanti que par une formation aux techniques nouvelles.

L'ensemble de ses préoccupations doit être intégré dans une politique de gestion prévisionnelle du personnel de l'entreprise.

Il en découle la nécessité pour l'entreprise d'offrir à ses salariés des cursus de formation (filères des grandes écoles, diplômes des études spécialisées en gestion du personnel, audit juridique et social*, etc.) pour qu'elle ne puisse pas courir le danger d'être menacée par les concurrents. Mais elle doit mettre en place des instruments d'analyse de la vie sociale, (tableaux de bord, méthodes de diagnostic interne, pratique d'audit social, indicateurs sociaux) pour recenser objectivement les éléments qui, dans l'entreprise, auront connu le changement, et orienter la stratégie du personnel. Le bilan social servira en guise d'outil de gestion, d'information et de concertation.

Il est alors souhaitable de créer une nouvelle fonction qui sera chargée de l'actualisation du savoir-faire et des connaissances nécessaires à la maîtrise des nouvelles technologies.

Somme toute, le management des ressources humaines devra assurer l'intégration des objectifs sociaux aux objectifs technico-économiques dans le cadre d'une politique générale cohérente et ce, pour assurer leur efficacité ainsi que les performances visées.

* l'audit social est le suivi des actes de management, en tant qu'instrument de contrôle. Il permet « d'évaluer en quoi l'unité accroît son potentiel. La mesure d'écarts s'effectue par comparaison entre des valeurs d'indicateurs quantifiés à partir d'un référentiel préétabli et identifié », Christian Plisson et Ives Chamussy : Le social enjeu de l'entreprise, édition Eska, 1997, p. 62.

Références bibliographiques

1. Besucco N. *et al.*, "L'encadrement de la gestion des compétences", *Sociologie du travail*, n° 41, (1999), p. 124.
2. Bouzidi A., "Pour que le secteur privé tire la croissance", *Journal le Quotidien d'Oran* du 25.09.2003, p. 11.
3. Bradford Delong J., "Le retour du protectionnisme", *le Quotidien d'Oran*, n°2788, du 04.03.2004, p. 13.
4. Chitour C., "La singularité du flux migratoire algérien avec la France", *J. le Quotidien d'Oran*, n° 2686, du 30.10.2003, p. 11.
5. De Senarclens P., "La mondialisation, théories enjeux et débats", édition n°2, Armand Collin, (2001), pp. 21-33.
6. Djermane Rebai, "Démarrage d'entreprise, le concept incubateur", *Revue des Sciences Humaines*, n° 20, Université Mentouri de Constantine, Décembre (2003), p. 83.
7. Galbraith J.K., "Le Nouvel Etat industriel", *In* : Pierre Massé, *Ibid*, p.28.
8. Grim H., "Les PME et l'économie de marché", *J. le Quotidien d'Oran*, n° 2544, (2003), p. 5.
9. Lalle R., "L'entreprise algérienne et son système d'information", *J. El Watan*, n° 2831, du 01.02.2000, p. 11.
10. Latouche S., "Les stratégies des exclus face à la mondialisation", *Revue du CREAD*, (2001), p. 319.
11. Lazega E., "Analyse de réseaux et sociologie des organisations", *Revue Française de Sociologie*, XXXV, (1994), p. 294.
12. Lalaoui A., "L'industrie en Algérie, et la recherche de partenaires", *J. le Quotidien d'Oran*, n° 2293, du 23.07.2002, p. 5.
13. Le Bortef G., "Ingénierie et évaluation des compétences", édition d'organisation, n°3, (2001), p. 27.
14. Marbach V., "Evaluer et rémunérer les compétences", éditions d'Organisation, n°2, (2000), p. 54.
15. Massé P. *et al.*, "Les dividendes du progrès", éditions du Seuil, (1969), p.112.
16. Nait Abdelaziz M., "Redonner à l'économie son caractère compétitif", *J. Liberté Economie*, n° 137 du 15 au 21 août 2001.
17. Oukazi G., "A peine 500 millions de dollars ont été investis, de 1993 à 2000", *le Quotidien d'Oran*, n° 2008, du 13.08.2001, p. 5.
18. Plisson C. *et al.*, "Le social, enjeu de l'entreprise", Edition Eska, (1997), p. 62.
19. Romano J., "La modernisation des PME", édition sociologie d'aujourd'hui, édition P.U.F, (1995).
20. Sainsaulieu R., "Sociologie de l'entreprise", Presses de la fondation nationale de science politique, 2^{ème} édition, Paris (1997), p. 282.
21. Savall P., "Les Coûts cachés et Analyse socio-économique des Organisations", Encyclopédie de Gestion, Tome I, Economica, (1989), p. 2658.

Sources Internet

22. [http://www.OPEC Bulletin Suisse.html](http://www.OPECBulletinSuisse.html) avril 2004, p.25.
23. [http://www.Les échos](http://www.LesEchos.com), l'art de l'entreprise globale htm 19.01.02.
24. [http://www.Rapport mondial sur le développement humain PNUD 2001](http://www.Rapportmondial.org).
25. Interview du D. Klasacek, Directeur du centre technologique de Prague ; *Le Monde interactif*, web.décembre2003.
26. [http //Alain Morin.fr](http://AlainMorin.fr), p. 35.
27. [http // Pascal Renaud](http://PascalRenaud.com), Iridium et la désertification technologique du sud, décembre 2003. □